

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

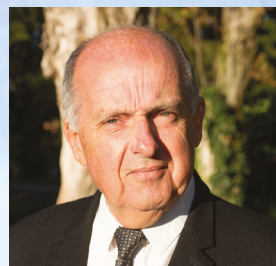
RISQUES MAJEURS

POUR AVOIR
LES BONS RÉFLEXES !

DOCUMENT À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT

Edito

Parce que la ville de Gap n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique, je me dois, en tant que Maire, de vous accompagner dans la connaissance et la gestion des risques auxquels notre ville pourrait être exposée.



L'adage «mieux vaut prévenir que guérir» trouve alors tout son sens. Avoir les bons réflexes, au bon moment, permet souvent d'éviter le pire et ainsi, de faire face à l'urgence dans les meilleures conditions.

J'ai donc décidé de réaliser ce document pour vous permettre, gapençaises et gapençais, de conserver sous la main les consignes de sécurité à suivre.

Bien à vous.

Roger DIDIER,
Maire de Gap

En ma qualité de première adjointe en charge de la sécurité auprès de Monsieur le Maire, je vous invite à réserver quelques minutes pour prendre connaissance de ce document d'information et le garder précieusement à vos côtés. Il vous sera très utile en cas de situation de crise.



Prenez soin de vous.

Maryvonne GRENIER,
1^{ère} Adjointe en charge de la sécurité

A QUELS RISQUES MAJEURS LA VILLE DE GAP EST-ELLE EXPOSÉE ?

NUMÉROS UTILES

- **POMPIERS** : 18 (depuis un fixe) ou 112 (depuis un portable)
- **SAMU** : 15 (depuis un fixe) ou 112 (depuis un portable)
- **POLICE NATIONALE** : 17 (depuis un fixe) ou 112 (depuis un portable)
- **Mairie** : 04.92.53.24.24 (jours et heures ouvrés) ou 06.73.58.90.38 (cadre d'astreinte)
- **Préfecture (standard)** : 04.92.40.48.00
- **Météo France** : 08.99.71.02.05

RADIO LOCALES :

- **Alpes 1** : 90.9
- **Like Radio** : 90.2
- **Radio Imagine** : 103.1
- **RAM** : 93.7
- **RCF** : 87.7
- **Fréquence Mistral** : 107.3

TELEVISION LOCALE :

- **BFM DIC1**

RADIO NATIONALES

- **France Inter** : 100.7
- **France Info** : 105.5
- **RMC** : 104.8
- **RTL** : 102.7
- **Europe 1** : 103.5

SITES INTERNET :

- **MAIRIE** : <http://www.ville-gap.fr>
- **Gap notre Ville** (Facebook)
- **@villedegap** (Instagram)
- **Ville_gap** (Twitter)
- **PRÉFECTURE** : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr>
- **MÉTÉO** : <http://vigilance.meteofrance.com>

Définition du risque majeur :

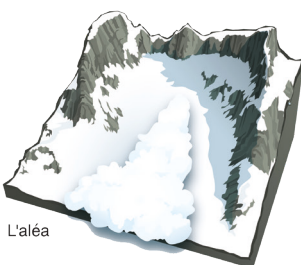
Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle, technologique ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

LES RISQUES SUR NOTRE COMMUNE

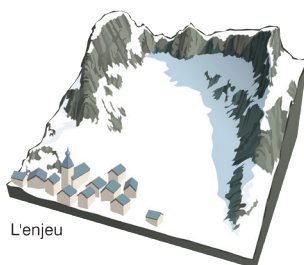
- **Risques naturels** : crues torrentielles, inondations, mouvements de terrains et chutes de blocs, avalanches, feux de forêt, séismes, météorologie.
- **Risques technologiques** : transport de matières dangereuses (TMD) et nucléaire (risque national).
- **Risques sanitaires** : pandémies, épizooties, pollution de l'eau.
- **Menaces terroristes.**

La prévention des risques naturels

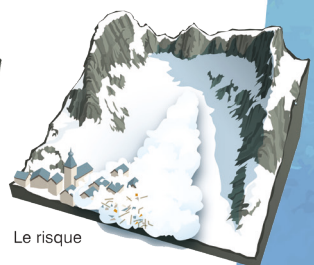
La prévention s'appuie principalement sur la connaissance des aléas au travers des études menées par l'état dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques qui a été approuvé en 2007. Il en découle une maîtrise de l'urbanisation avec des contraintes ou interdictions liées aux constructions. La réduction de la vulnérabilité repose également sur la mise en oeuvre de moyens de protection (digues, soutènements, banquettes paravalanches, ...) et sur l'entretien régulier des cours d'eau et de leurs berges, des réseaux d'évacuation, le débroussaillage, ...



L'aléa



L'enjeu

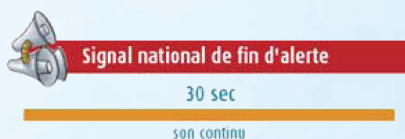
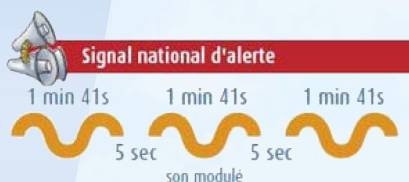


Le risque

RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE PRÉPARATION À UN ÉVÉNEMENT

Le signal national d'alerte

Ce signal vise à informer en toutes circonstances la population d'une menace grave ou d'un accident majeur. Il se compose de 3 signaux modulés successifs d'une durée d'1 mn 41 s séparés entre eux d'un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Un essai de fonctionnement a lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h15.

Hormis lors de cet essai, si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio qui vous communiquera :

- les premières informations sur l'événement ;
- les consignes de protection à suivre ;
- les consignes spéciales décidées par les autorités ;
- l'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Se préparer en cas d'événement majeur :

FACE AUX RISQUES, CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE



Pour ne pas être dépourvu en cas de catastrophe, il est conseillé à tout un chacun de détenir un minimum de matériels rapidement accessibles et notamment :



Pour quitter mon habitation sereinement

- les photocopies de mes papiers (identité, assurance...)
- le double des clés du domicile et du véhicule
- un peu d'argent liquide
- mes médicaments



Pour me signaler auprès des secours

- un sifflet
- une lampe de poche dynamo ou avec piles de rechange
- un gilet rétro réfléchissant par personne



Si je dois rester dans mon domicile

- matériel de confinement (adhésif large, serpillères, ...).



Pour subvenir à mes besoins

- une bouteille d'eau d'1,5 litre / personne
- de la nourriture ne nécessitant pas de cuisson
- un couteau multifonction
- une trousse de premiers secours
- une trousse de toilette
- des vêtements chauds et imperméables
- une couverture de survie



Pour rester informé

- une radio avec piles de rechange
- le chargeur de mon téléphone portable



Pour m'occuper en cas d'évacuation

- des jeux de société
- de la lecture

RISQUES NATURELS

CRUES TORRENTIELLES, INONDATIONS



Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau. Elle peut se présenter sous différents aspects :

- l'inondation de plaine : la montée des eaux est en général assez lente ;
- l'inondation de crue torrentielle : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante ;
- l'inondation par ruissellement urbain : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.

Les risques de crues et/ou d'inondation sur la commune de Gap sont principalement générés par les torrents de la Luye et ses affluents, du Buzon, de Bonne, du Turrelet et de Malcombe.

CONDUITE À TENIR :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- mettre au sec les meubles, les objets précieux, les denrées alimentaires, l'eau potable et les produits dangereux ;
- amarrer les cuves à carburant pour éviter la pollution de l'eau ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en oeuvre) ;
- écouter la radio et/ou la télévision ;
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- n'évacuer les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied, en 2 roues ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT :

- aérer et désinfecter les pièces ;
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent (installations sèches) ;
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

A FAIRE



Renseignez-vous sur :
www.ville-gap.fr  Gap notre Ville
 Villedegap

A NE PAS FAIRE



**Ne pas s'aventurer à pied
dans la zone inondée**

MOUVEMENTS DE TERRAINS ET CHUTES DE BLOCS

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines. Les types de mouvements de terrain sont différents selon la nature géologique et le relief en présence.



Les déplacements peuvent être :

- lents et entraîner une déformation progressive des terrains (bâtiments qui se fissurent) ;
- très rapides et peuvent toucher les personnes avec des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication,...) allant de la dégradation à la ruine totale.

Les chutes de pierres ou de blocs sont des phénomènes brutaux et imprévisibles. L'instabilité des falaises ou versants rocheux résulte notamment de la structure et de la pente du terrain, de la quantité d'eau infiltrée dans la roche, des alternances gel-dégel. Les éléments décrochés peuvent avoir un volume allant de quelques centimètres cubes à plusieurs milliers de mètres cubes. Sur la commune de Gap, les secteurs concernés par ces risques sont principalement Charance, les vallons formés par les torrents et les collines de Puymaure et Saint-Mens.

CONDUITE À TENIR

■ Détecter les signes précurseurs :

- fissures dans les murs ;
- poteaux ou barrières penchées ;
- terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement) ;

Si un de ces signes est constaté, informer les autorités (mairie et/ou préfecture).

■ En cas d'accélération brutale du glissement de terrain :

- fuir la zone dangereuse ;
- ne pas revenir sur ses pas ;
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- se mettre à disposition des secours.

■ En cas d'éboulement :

- fuir la zone dangereuse ;
- ne pas revenir sur ses pas ;
- ne pas entrer à l'intérieur d'un bâtiment endommagé ;
- s'abriter sous un meuble solide éloigné des fenêtres ;
- se mettre à disposition des secours.

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Renseignez-vous sur :

www.ville-gap.fr Gap notre Ville

Villedegap

AVALANCHES



Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Cette masse varie de quelques dizaines de mètres cubes à plusieurs centaines de milliers, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement.

On distingue trois types d'avalanches : avalanche de plaques, avalanche en aérosol (mélange de neige poudreuse et d'air) ou encore avalanche de neige humide.

Une avalanche peut se produire spontanément selon la surcharge du manteau neigeux, selon la température (manteau neigeux non stabilisé, printemps, ...) ou encore selon le vent qui peut engendrer une instabilité et créer des désordres. Elle peut également survenir de manière accidentelle au passage d'un skieur, d'un randonneur ou d'un animal.

Pour notre commune, ce risque est avéré dans les secteurs à fortes pentes comme sur la montagne de Charance et de Gleize.

CONDUITE À TENIR SI VOUS ÊTES DANS UN BÂTIMENT :

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



RAPPEL POUR LES SORTIES RANDONNÉES OU LE SKI HORS PISTE :

95% des accidents dûs à des avalanches touchent des skieurs ou randonneurs.

AVANT UNE SORTIE :

- prendre connaissance des bulletins nivo-météorologiques ;
- demander l'avis des professionnels de la montagne (pisteurs, guides, PGHM, ...)
- s'équiper du matériel de sécurité (détecteur de victimes en avalanches, pelle, sonde, sac airbag, ...) et s'entraîner à leur mise en oeuvre.

SIGNALISATION :



Risque limité
(niveaux 1 et 2)

Risque marqué
(niveaux 3 et 4)

Risque généralisé
(niveau 5)

EN CAS D'AVALANCHE :

- tenter de fuir latéralement ;
- fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige ;
- essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté ;
- essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation.

FEUX DE FORÊT

Le risque de feux de forêt dans les Hautes-Alpes est sans commune mesure avec celui du midi ou de la Corse. Néanmoins, des conditions climatiques particulières (sécheresse, vent, foudre, ...) peuvent donner naissance à des départs de feux et occasionner des sinistres importants.



Une fois éclo, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation, les caractéristiques du terrain et les conditions climatiques. Le code forestier impose aux habitants à proximité de massifs boisés de débroussailler régulièrement tout le pourtour des constructions dans un rayon de 50 mètres.

L'arrêté préfectoral n° 05-2017-03-14-004 du 14 mars 2017 régleme l'emploi du feu (brûlage des déchets verts, écobuage, barbecues, feux d'artifice, ...) dans les Hautes Alpes et s'applique dans les zones à risques d'incendie dans toutes les Communes.

La commune de Gap comporte de nombreuses zones classées "sensibles" dans le plan départemental de protection des forêts contre les incendies (Charance, Puymaure, colline de Saint-Mens, Treschâtel, Sainte-Marguerite, alentours de Romette, Bayard).

CONDUITE À TENIR

AVANT :

- débroussailler régulièrement autour de vos maisons ;
- prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériels comme tuyaux et motopompes,...) ;
- pour les promeneurs et automobilistes, attention aux mégots de cigarettes ;
- respecter les conditions d'emploi des barbecues ;
- en forêt, repérer les chemins d'évacuation et les abris en dur.

PENDANT :

- alerter les secours au 18 ou 112 (depuis un portable) avec calme et précision ;
- attaquer le feu si possible ;
- ouvrir les portails et barrières pour faciliter le passage des secours ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- mettre à l'abri les tuyaux d'arrosage et les éventuelles bouteilles de gaz ;
- un bâtiment en dur est le meilleur abri : fermer et arroser volets, portes, fenêtres et les abords immédiats des habitations, occulter les aérations avec des linges humides ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en oeuvre) ;
- écouter la radio et/ou la télévision ;
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- en extérieur, s'éloigner dos au vent ;
- en présence de fumées, respirer à travers un linge humide. A l'intérieur, se baisser (l'air frais se trouve au niveau du sol) ;
- n'évacuer les lieux que sur ordre des autorités et s'y préparer (n'emporter que le strict nécessaire).

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Renseignez-vous sur :

www.ville-gap.fr  Gap notre Ville

 Villedetagap

SÉISMES



Un séisme ou tremblement de terre provient de la libération brutale d'énergie accumulée lors du déplacement et de la friction des plaques tectoniques (croûte terrestre). Il se traduit par des secousses ou vibrations.

Le point de libération de cette énergie se nomme "foyer" ou encore "hypocentre". Le terme "épicentre" correspond au point de la surface du sol qui est situé à la verticale du foyer.

Malgré les progrès sur la connaissance de l'aléa, les séismes restent imprévisibles. Ils peuvent détruire des bâtiments ou encore produire des décalages à la surface du sol (failles). Leur amplitude se classe sur l'échelle dite de "Richter" selon leur magnitude.

A l'échelon national, un zonage sismique a été élaboré et actualisé en mai 2011. La commune de Gap est classée au niveau 3 sur 5 (risque modéré).

CONDUITE À TENIR

DÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- se baisser et se protéger la tête ;
- à l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres et de tout objet qui pourrait tomber ;
- à l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension, des ponts. Les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet pourraient tomber suite aux secousses ;
- en voiture : s'arrêter, couper le moteur et conserver sa ceinture attachée jusqu'à la fin des secousses.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

La fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme, il peut y avoir des répliques :

- couper le gaz et l'électricité. En cas d'odeur de gaz, aérer les locaux et n'allumez pas de flamme ;
- écouter la radio et/ou la télévision ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en oeuvre) ;
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- si le séisme était important, évacuer les immeubles par les escaliers et s'en éloigner (ne pas utiliser les ascenseurs).

A FAIRE



Renseignez-vous sur :
www.ville-gap.fr Gap notre Ville
 Villedegap

A NE PAS FAIRE



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Vents violents, orages et pluies intenses, chutes de neige et verglas, canicule, ... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter notre commune.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo France dresse une carte de vigilance actualisée 2 fois par jour (à 6h et à 16h). Celle-ci est disponible sur son site internet (<http://vigilance.meteofrance.com/>) ou sur son

application smartphone ou encore par téléphone au 08 99 71 02 05.

Les médias (radios, télévision) relaient également ces bulletins.

Les niveaux de vigilance sont classés selon un code couleur (vert, jaune, orange ou rouge). Dès le niveau orange qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir (mise à l'abri des campeurs, annulation des manifestations en plein air, sablage/salage des routes en hiver, ...).

CONDUITE À TENIR

AVANT :

- rentrer les objets susceptibles d'être emportés et les animaux ;
- regagner un abri en dur et fermer portes et volets ;
- annuler les sorties en plein air.

PENDANT :

- se tenir informé du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en oeuvre) ;
- éviter les déplacements (voiture, 2 roues, à pied) ;
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- selon le phénomène, couper le gaz et l'électricité.

APRÈS :

- réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ;
- couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ;
- faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Renseignez-vous sur :

www.ville-gap.fr Gap notre Ville

Villedegap

Inscrivez-vous sur SMS Alert (pió).

RISQUES TECHNOLOGIQUES

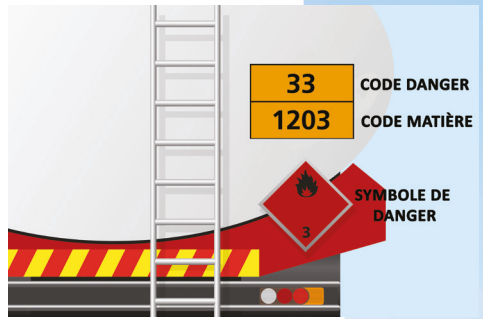
TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Par définition, toute zone urbanisée est potentiellement exposée à ce risque :

livraison d'hydrocarbures dans les stations-service, livraison de fioul domestique ou de gaz chez les particuliers, conduites de desserte en gaz naturel (gazoducs), transport ferroviaire, ...

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du Préfet ou du Maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



CONDUITE À TENIR

- rejoindre le bâtiment le plus proche ;
- respirer à travers un linge humide en cas d'odeur gênante ou de picotements ;
- fermer les portes et fenêtres, obturer les entrées d'air, couper les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation ;
- ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle ;
- écouter la radio ;
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en oeuvre) ;
- attendre les consignes des autorités. Lorsque le danger a été écarté, aérer les locaux.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- protéger les lieux pour éviter un sur-accident à l'aide d'une signalisation adaptée ;
- alerter les secours au 18 ou 112 avec calme et précision. Dans la mesure du possible, leur donner les codes figurant sur la plaque orange du véhicule ;
- évacuer les lieux à 300 mètres minimum dans une direction différente de celle des éventuelles fumées dégagées.

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Renseignez-vous sur :
www.ville-gap.fr Gap notre Ville
 Villedegap

RISQUES NUCLÉAIRES

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les principales installations nucléaires proches de notre commune se trouvent dans un rayon de 71 à 150 kms.

Un nuage radioactif pouvant parcourir des milliers de kilomètres, il faut en tenir compte.

En cas d'accident, le Préfet coordonne toutes les actions de protection de la population et déclenche le signal national d'alerte (voir page 4). Il pourra également décider de déclencher le plan de distribution de pastilles d'iode.

L'absorption préventive aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer.



CONDUITE À TENIR



- se confiner dans le bâtiment le plus proche ;
- fermer les portes et fenêtres, obturer les entrées d'air, couper les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation ;
- écouter la radio et/ou la télévision ;
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en oeuvre) ;
- attendre les consignes des autorités qui pourront vous demander de vous rendre dans une structure communale proche afin de percevoir des comprimés d'iode.

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Renseignez-vous sur :
www.ville-gap.fr Gap notre Ville
 Villedégap

RISQUES SANITAIRES

PANDÉMIE, POLLUTION DE L'EAU

Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes principalement exposés à trois d'entre eux :

- les pandémies type grippe, coronavirus... qui sont des épidémies caractérisées par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique ;
- les épizooties qui sont des maladies qui frappent simultanément un grand nombre d'animaux et qui peuvent représenter un risque important pour la santé humaine ;
- la pollution de l'eau potable peut être accidentelle, malveillante ou peut résulter d'un incident technique sur le réseau de traitement et de distribution. L'eau de Gap provient principalement du prélèvement de surface du Drac et à terme, en cas de besoin, de la nappe profonde de Choulières. Elle est sensible aux risques de pollution.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE PANDÉMIE / EPIZOOTIE

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- utiliser des mouchoirs en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- se couvrir le nez et la bouche avec un masque adapté en présence d'autres personnes ;
- respecter les règles de distanciation physique ;
- se tenir à distance de toute personne qui tousse ou éternue ;
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche ;
- rester chez soi si l'on ne se sent pas bien ;
- éviter les contacts avec les personnes ou animaux malades ;
- écouter la radio et/ou la télévision et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics qui peuvent évoluer selon la situation ;
- se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée ;
- prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés ;
- en présence des symptômes décrits par les pouvoirs publics (fièvre par exemple), contacter votre médecin traitant ou le 15. Ne pas se rendre à l'hôpital directement.



CONDUITE À TENIR EN CAS DE POLLUTION DE L'EAU

- ne pas consommer l'eau même bouillie ;
- écouter la radio et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics qui se chargeront de distribuer de l'eau embouteillée.



Renseignez-vous sur :
www.ville-gap.fr f Gap notre Ville
i Villedegap
Inscrivez-vous sur SMS Alert (p16).

MENACES TERRORISTES

Le terrorisme est un phénomène complexe qui évolue en permanence dans ses organisations, ses motivations, ses méthodes et ses moyens.

Au niveau national, le plan Vigipirate est l'outil central de lutte contre le terrorisme. Celui-ci est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection (pour plus d'information : <https://www.gouvernement.fr/risques/l-organisation-de-la-societe-civile>).

CONDUITE À TENIR AU QUOTIDIEN

- être vigilant ;
- alerter les forces de l'ordre en cas de situation ou de comportement suspect ;
- repérer les issues de secours du lieu où vous vous situez ;
- ne pas diffuser de rumeurs ou d'informations sur internet et les réseaux sociaux.

CONDUITE À TENIR PENDANT UN ÉVÈNEMENT

- s'échapper de la zone de danger ;
- si cela est impossible, s'enfermer ou se cacher ;
- alerter les forces de l'ordre (17 depuis un fixe ou 112 depuis un portable).

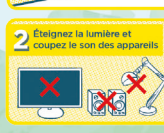
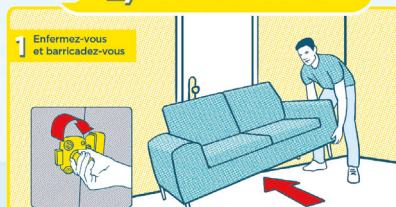
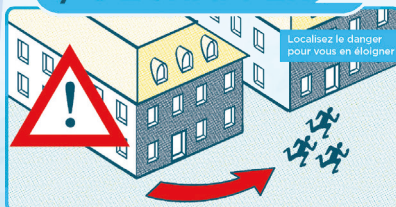
Renseignez-vous sur :
www.ville-gap.fr  Gap notre Ville
 Villedegap

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER :

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



SIGNIFICATION DES PICTOGRAMMES DES BONS RÉFLEXES À ADOPTER



À FAIRE



Prévenir les secours.



Écouter la radio locale ou nationale.



Couper gaz et électricité.



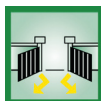
Fermer les volets, les portes et les fenêtres.



Gagner rapidement un point haut ou monter à l'étage.



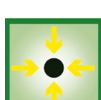
S'éloigner de la zone dangereuse.



Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux secours.



S'éloigner des bâtiments.



Rejoindre le point de rassemblement.



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



S'abriter sous des meubles solides.

À NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Ne pas fumer.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Eviter les déplacements en voiture.



S'éloigner des fils électriques.



Ne pas revenir sur ses pas.

ÊTRE INFORMÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

Risques météo, sanitaire...

POUR LES GAPENÇAIS :

DISPOSITIF D'ALERTE PAR SMS

Inscription possible

- > sur <https://gap.alertecitoyens.com>
- > auprès du guichet unique
(3 rue Colonel Roux)
- > en scannant ce QR Code



NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS

 18  112

SAMU

 15  112

POLICE NATIONALE

 17  112